



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL Normandie



Rapport
d'activité
2020





Olivier Morzelle

Karine Brulé

Yves Salaün

David Witt

L'année 2020 restera marquée dans les esprits par les conséquences de la crise sanitaire sur nos vies tant personnelles que professionnelles.

Dans ce contexte particulier, la DREAL s'est adaptée pour poursuivre ses missions, sous l'autorité du préfet de région, préfet de la Seine-Maritime, de la préfète de l'Orne et des préfets du Calvados, de l'Eure et de la Manche, en relation avec les autres services de l'Etat, les opérateurs de l'Etat et les partenaires du territoire.

La DREAL Normandie a défini, en 2020, 5 objectifs stratégiques qui permettent de répondre aux enjeux du territoire normand en mettant en œuvre les politiques publiques des ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le ministère de la Mer :

1. Prévenir les risques technologiques et naturels en intégrant le retour d'expérience Lubrizol et en anticipant l'avenir ;
2. Mettre en œuvre la transition écologique, en termes de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, en accompagnant les projets de territoires ;
3. Restaurer la biodiversité, la qualité des cours d'eau et la biodiversité aquatique ;
4. Accompagner l'évolution des mobilités du quotidien, poursuivre la modernisation du réseau routier national notamment dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de plan Etat-Région, et contribuer à la sécurité des transports ;
5. Mettre en œuvre la stratégie régionale pour la mer et le littoral.

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire imposent des réponses fortes au travers du plan de relance décidé par le Gouvernement et auquel la DREAL contribue, ou dans les propositions issues de la convention citoyenne pour le climat qui seront déclinées dans le projet de loi Climat et Résilience, présenté au premier trimestre 2021 à l'Assemblée nationale.

Parmi les autres sujets qui ont marqué l'année 2020, nous pouvons citer les conclusions du débat public pour un 4^e parc éolien en mer, l'organisation du colloque sur la sobriété foncière qui s'est tenu le 8 décembre dans le cadre de la stratégie régionale de réduction du rythme de consommation foncière, ou encore la sortie des profils environnementaux de la Normandie concernant l'air et le climat.

L'ensemble des agent-es et des services de la DREAL ont œuvré toute l'année, dans des conditions particulières générées par le confinement et la mise en place d'un télétravail généralisé dans des délais très brefs, pour que ces orientations stratégiques répondent aux enjeux de la Normandie.

Ce rapport d'activité vous donne un aperçu du travail des femmes et des hommes qui composent la DREAL et des résultats obtenus en 2020. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Olivier Morzelle, directeur régional

Sommaire

La vallée de la Seine	4
L'estuaire de la Seine	5
Le Mont-Saint-Michel et sa baie	6
Les paysages et les sites	7
La transition énergétique en Normandie.....	8
La prévention des risques naturels	9
Encadrer la sécurité des activités indispensables en confinement	10
Mise en œuvre du plan post incendie Lubrizol-NL Logistique	11
L'eau et la biodiversité	12
La mer et le littoral	14
Littoraux normands 2027	15
La mobilité durable	16
Les infrastructures de transport	17
L'aménagement et le foncier	18
Le logement et la construction	19
Le développement durable et la sobriété des consommations	20
L'évaluation environnementale	21
La connaissance, l'appui aux projets et le numérique	22
Les contrôles des transports et des véhicules.....	23
Le management qualité - environnement et la communication.....	24
Les fonctions supports.....	25
La gestion de la COVID à la DREAL Normandie	26
La localisation de nos implantations et l'organigramme	28
Les publications	29



La vallée de la Seine

Le schéma stratégique de la vallée de la Seine, adopté en janvier 2015, a établi les grands axes de la politique de développement de ce territoire qui englobe l'ouest de l'Île-de-France et les départements de Normandie orientés autour de la Seine et de ses débouchés littoraux.

Le contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER), qui a défini le plan d'actions pour la période 2015-2020, est arrivé à échéance. L'année 2020 a permis d'identifier des perspectives pour un nouveau contrat 2021-2027.

La mise en œuvre du CPIER 2015-2020 s'est poursuivie en même temps que s'engageaient les réflexions prospectives sur l'élaboration d'un nouveau contrat pour 2021-2027.

Dans le domaine des infrastructures, l'année 2020 a été celle de la reprise des études sur le **projet de la ligne nouvelle Paris-Normandie** qui était à l'arrêt depuis 2017. Deux comités de pilotage se sont tenus en février et novembre pour établir les grandes orientations techniques et financières du projet, ainsi que les méthodes de concertation à mettre en œuvre jusqu'à l'enquête d'utilité publique.

L'élaboration d'un schéma de cohérence logistique normand, porté par Logistique Seine Normandie et prenant en compte les flux de marchandises à l'échelle de la vallée



Transport de conteneurs sur la Seine (Seine-Maritime)

Laurent Mignaux/Terra

de la Seine, a été engagée sous le pilotage conjoint de l'Etat et de la Région Normandie.

Dans le cadre d'une démarche de gestion économe du foncier engagée depuis 2016, une dizaine de **friches industrielles ou urbaines** identifiées comme stratégiques pour la vallée de la Seine font l'objet d'études en vue de leur réutilisation. En 2020, un premier site, celui du quai Lawton Collins à Cherbourg, a atteint le stade du plan d'aménagement.

Les cinq agences d'urbanisme de la vallée de la Seine, en partenariat avec l'Etat et les Régions de Normandie et d'Île-de-France, ont produit un récit prospectif intitulé « **Seine visions 2040** » en s'appuyant sur des ateliers thématiques organisés fin 2019 et début 2020.

Quant au **prochain CPIER**, il s'organisera autour de deux axes, performance industrielle et logistique d'une part, qualité environnementale et transition écologique d'autre part. Deux séries de réunions, en avril puis en juillet 2020, ont regroupé l'ensemble des partenaires financiers afin d'identifier les sujets qui pourraient faire l'objet d'une nouvelle contractualisation. Sur la base d'un mandat de négociation signé au début du mois de novembre, les discussions ont été engagées entre l'Etat, ses établissements publics et les Régions de Normandie et d'Île-de-France dans l'objectif d'aboutir rapidement à un projet de contrat qui fera l'objet, en 2021, des procédures formelles de concertation avant la signature du contrat définitif.

1,45
milliard
d'euros

Le projet stratégique 2020-2025 du nouvel HAROPA, au sein duquel fusionneront en 2021 les ports du Havre, de Rouen et de Paris, prévoit plus d'un milliard d'euros d'investissements sur l'axe Seine.

51 672

Le site www.vdseine.fr met à la disposition du grand public des résultats d'études et de nombreuses informations sur la vallée de la Seine. En 2020, 51 672 pages du site ont été consultées.



S'étendant de Poses à la mer et soumis à l'influence des marées, l'estuaire de la Seine constitue une entité spatiale unique. Ce territoire façonné par la nature et l'Homme accueille tout à la fois écosystèmes remarquables et activités industrielles et portuaires d'envergure nationale. Auprès de Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, la DREAL, en lien étroit avec les autres services de l'Etat et ses établissements publics, veille à protéger l'ensemble des enjeux de ce territoire en s'appuyant sur une dynamique partenariale qu'elle participe à promouvoir.



Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine (Eure et Seine-Maritime)

Hélène Regnouard/DREAL Normandie

La réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

En tant que gestionnaire de la réserve, la Maison de l'estuaire continue à mettre en œuvre le 4^e plan de gestion adopté en juin 2018 avec l'accompagnement de la DREAL. Malgré un contexte très particulier, cette année 2020 enregistre un nombre d'autorisations d'intervention délivrées (travaux sur les mares de chasse, études scientifiques, entretien...) légèrement supérieur à ceux des années précédentes. Des études sur les impacts des activités anthropiques ont pu être lancées et l'année 2020 a vu l'aboutissement de l'étude sur le programme pluriannuel d'entretien et de restauration du marais de Cressenval qui va ainsi démarrer dès 2021.

Autre sujet de longue haleine, les réflexions sur la future gestion hydraulique du secteur des prairies subhalophiles ont également été dynamisées en 2020 : après validation par le conseil scientifique de la réserve, une expérimentation est prévue d'ici 2023 pour définir la meilleure gestion à adopter sur ce secteur.

Le projet REPERE

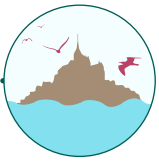
Après une année riche en collaboration malgré le travail à distance imposé par la crise sanitaire, la première phase du projet de « référentiel partagé des priorités de restauration des fonctions écologiques des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval » (REPERE) s'est achevée en 2020 en partenariat étroit entre la DREAL et le GIP Seine-Aval. Sous la présidence de Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, cette première étape s'est conclue par la réalisation des livrables scientifiques et réglementaires, mis à disposition auprès des partenaires et de tout acteur intéressé par le sujet dès le début de l'année 2021, ainsi que par la confirmation de 12 sites atelier qui permettront d'améliorer les connaissances sur la restauration écologique en estuaire. La dynamique collective est bien lancée et aborde désormais la phase suivante : celle de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

arrêtés préfectoraux cadrant les travaux dans la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine

35

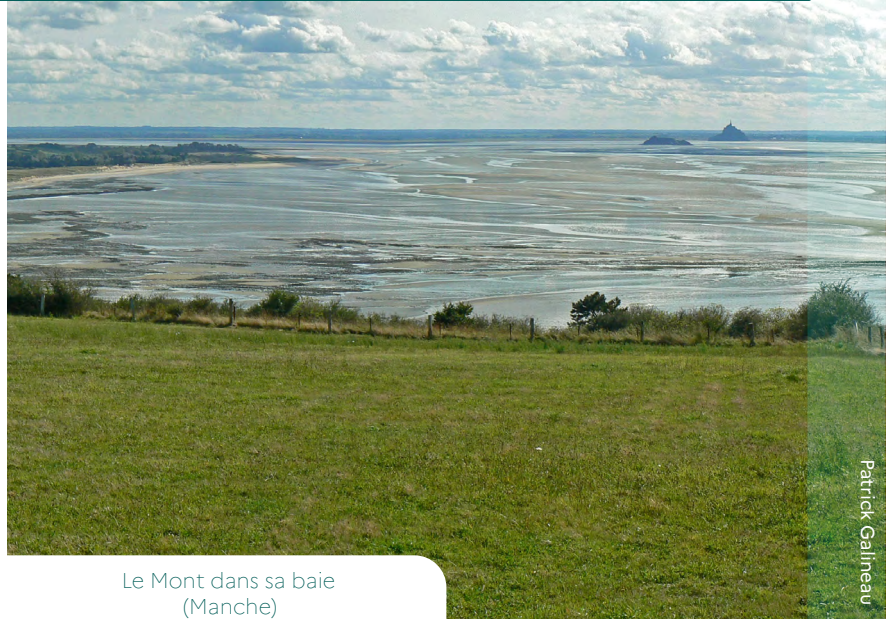
sites atelier de restauration écologique lancés dans l'estuaire dans le cadre du projet REPERE

12



Le Mont-Saint-Michel et sa baie

2020 est une année de transition vers l'écriture conjointe, par l'Etat et les collectivités, du plan de gestion du bien « Mont-Saint-Michel et sa baie » attendu par l'Unesco. L'exercice s'inscrit dans le mandat des ministères de la Transition écologique et de la Culture adressé au préfet de la région Normandie. Dans la phase de cadrage méthodologique en cours, la DREAL a partagé son expérience et poursuivi ses objectifs en matière de préservation des paysages, de la biodiversité et de prévention des risques, enjeux majeurs de ce territoire emblématique.



Le Mont dans sa baie
(Manche)

Patrick Gailneau

La mise en œuvre du plan de paysage

L'Inter-SCoT « Baie du Mont-Saint-Michel » a élaboré, conjointement avec les services de l'Etat, un plan de paysage achevé fin 2019. Ce fut la première phase de travail et d'analyse sur la zone tampon du bien Unesco, en vue de l'écriture du plan de gestion. La DREAL a accompagné techniquement et financièrement ce premier exercice. Elle a lancé en 2020 la mise en place d'un observatoire photographique des paysages de la baie, l'une des actions authentifiées par le plan de paysage pour une bonne gestion du territoire. Il s'agit de constituer une série photographique qui sera reconduite sur le long terme avec l'objectif de suivre l'évolution des paysages en lien avec les enjeux issus du plan de paysage.

La poursuite de la démarche Natura 2000

Le document d'objectifs Natura 2000, dont le plan d'actions a été actualisé en 2019, constitue le document de référence pour la préservation du patrimoine naturel. L'une des actions prioritaires réalisée en 2020 porte sur l'accompagnement des professionnel·les du tourisme pour la réduction des incidences de leurs activités sur l'environnement. Etape incontournable notamment vers une meilleure protection des phoques et de leurs reposoirs, une charte a été diffusée aux guides de la baie qui peuvent y souscrire pour s'inscrire dans cette démarche qualité partenariale pour la préservation de ce territoire exceptionnel.

L'accompagnement des collectivités vers la mise en place d'une gouvernance GEMAPI

Un syndicat mixte de préfiguration du littoral de la baie du Mont Saint-Michel, regroupant la communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont Saint-Michel, Saint-Malo Agglomération et la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie, a été créé le 1^{er} janvier 2020, pour trois ans. Le syndicat mixte a lancé les études nécessaires à la préfiguration des systèmes d'endiguement et a obtenu des préfets de la Manche et d'Ille-et-Vilaine une prorogation de délai afin de déposer une demande d'autorisation simplifiée d'un ou des systèmes d'endiguements constitué de digues existantes avant le 1^{er} juillet 2021. La DREAL a veillé au cadrage réglementaire des études, en vue de l'instruction ultérieure de la demande d'autorisation.

Mesures compensatoires liées au projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel



30 ha de surface de roselière en 2020.



+213 couples de Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) pour un objectif 2011 de +45.

Les paysages et les sites



La politique des paysages portée par la DREAL contribue à :

- **protéger et préserver les paysages de grande valeur** (sites classés et sites inscrits),
- **contribuer à l'intégration des objectifs de préservation et de qualité paysagère** dans les politiques des collectivités locales (plans de paysage, opérations grand sites, chartes),
- **accroître les connaissances** quant à l'évolution des paysages,
- **favoriser l'intégration paysagère des infrastructures**, notamment énergétiques (éolien, etc.).



Le Haras du pin
(Orne)

Laurent Mignaux/Terra

En 2020, la DREAL a décliné cette politique au travers notamment de :

- la poursuite de la procédure du classement des sites du Marais Vernier et de la vallée du Bec Hellouin dans l'Eure, dont les paysages emblématiques constituent un maillon des boucles de la Seine. Dans la continuité, la mise à l'étude du classement des coteaux boisés de la Côte de Grâce dans le Calvados a été initiée, visant à protéger ces espaces qui donnent sur l'estuaire de la Seine et les alentours de Honfleur ;
- la mise en œuvre opérationnelle de l'opération Grand Site (OGS) d'Étretat avec le lancement d'un plan de paysage ainsi que des premiers travaux de réaménagement des espaces publics dégradés sur la falaise amont. L'enjeu est de réguler l'afflux touristique, de protéger et de valoriser les espaces naturels de ce site internationalement connu ;
- le lancement de l'OGS de la Hague, territoire du nord Cotentin marqué par un littoral très diversifié et des espaces agricoles caractéristiques, avec l'initialisation du diagnostic territorial en vue d'élaborer le programme d'actions ;

- la finalisation du plan de paysage de la baie du Mont-Saint-Michel, l'élaboration d'une charte des enseignes et des publicités sur le Mont lui-même et le site de la Caserne. Par ailleurs, un observatoire photographique des paysages (OPP) a été lancé pour suivre dans le temps l'évolution des paysages de la baie soumis à de nombreuses influences tant naturelles qu'anthropiques ;
- la finalisation de l'atlas des paysages de la Manche avec la description de ses 21 unités paysagères et l'achèvement des ateliers participatifs avec les territoires, pour une mise en ligne du document début 2021 ;
- l'instruction, au titre des autorisations en site classé, d'opérations de grande importance comme le grand projet d'aménagement du Haras du Pin dans l'Orne en vue des épreuves hippiques des jeux olympiques de 2024 et l'aménagement de la vélo-route voie-verte du littoral à Omaha Beach, qui s'accompagne, dans le secteur nord du cimetière américain, d'un projet de sentier d'interprétation historique.

sites classés
(59 356 ha)
soit 1,98 %
du territoire
régional,
276 sites
inscrits
(105 245 ha),
2 opérations
Grand Site et 1
classement Unesco

384

autorisations
ministérielles
en site classé,
162 visites
de terrain
et réunions
locales et
197 avis
paysagers
(intégration paysagère
des EnR, grands projets,
etc.)

88



La transition énergétique en Normandie

Les collectivités ont poursuivi les travaux d'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET), véritables outils de diagnostic des potentialités des territoires et de mise en place d'actions opérationnelles relatives au climat, à l'air et à l'énergie. La DREAL avec l'appui des DDT(M) s'assure que ces plans permettront aux territoires normands de pleinement contribuer aux objectifs nationaux en lien avec la transition écologique et de s'adapter, dès à présent, aux effets attendus du changement climatique.



Ferme possédant une unité de méthanisation à Moussonvilliers (Orne)

Le plan de relance a notamment vocation à **accompagner les territoires vers une industrie décarbonée**, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, et **réduire la consommation d'énergie**. Les entreprises normandes y contribuent déjà en réalisant leur bilan de gaz à effet de serre et leur audit énergétique réglementaire sous le contrôle de la DREAL. 232 audits ont été réalisés.

Le fond d'amortissement des charges d'électrification (FACE) vise à **sécuriser les réseaux de distribution d'électricité**, particulièrement en milieu rural. La DREAL avec l'appui des syndicats départementaux d'énergie a priorisé les projets normands éligibles à la dotation exceptionnelle de 50 millions d'euros de ce fond prévu dans le plan de relance.

La DREAL a sensibilisé les partenaires normands concernés par le label bas carbone, qui vise à **faire émerger des projets locaux de séquestration carbone** et ainsi contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique.

La DREAL **assure la concrétisation des projets éoliens** : porter à connaissance, réunions visant à définir les enjeux en amont du dépôt des dossiers, instruction des demandes d'autorisation pour le compte des préfets, suivi de l'exploitation des parcs.

S'agissant de la méthanisation désormais orientée vers la production de biogaz, la DREAL délivre en amont les autorisations permettant au producteur d'injecter le biogaz produit dans le réseau.

Face aux nombreux projets de fermes solaires photovoltaïques, la DREAL s'associe aux services de l'Etat pour que la production d'électricité renouvelable s'effectue en **préservant la biodiversité, les paysages et les terres agricoles** destinées à la production alimentaire.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) qui concerne l'Eure et la Seine-Maritime est en cours de révision. Appuyé par le bureau Nomadéis, la DREAL a réalisé le diagnostic du futur PPA et entamé les réflexions visant à faire évoluer le périmètre géographique du futur plan. Le nouveau PPA devra ainsi **résorber les dépassements chroniques des valeurs limites en dioxyde d'azote (NO₂)** relevés ces dernières années sur l'agglomération de Rouen.

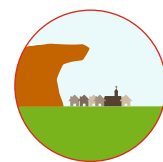
15
millions
d'euros

C'est le montant des financements versés aux collectivités lauréates de l'appel à projet TEPCV.

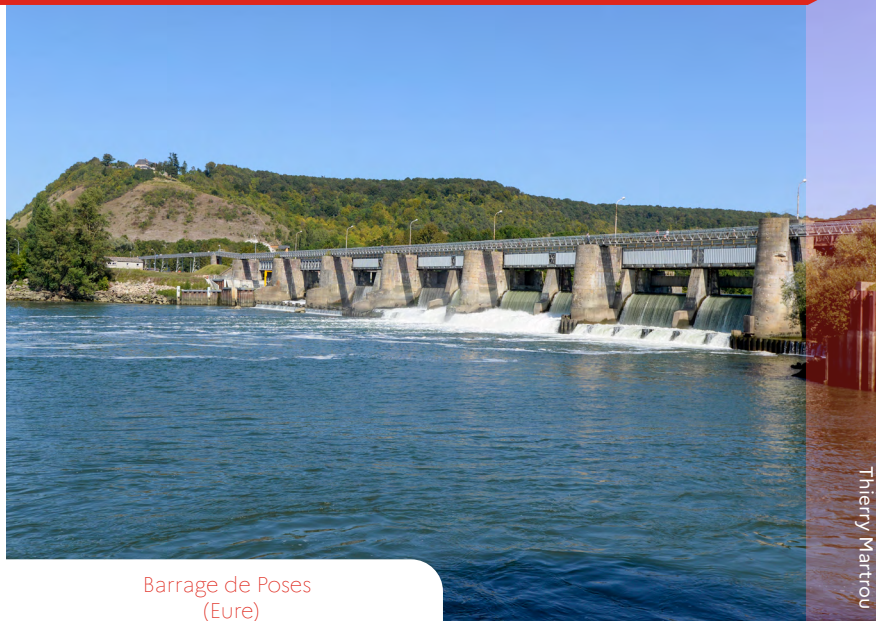
47

C'est le nombre de porter à connaissance et réunions d'enjeux réalisés pour l'éolien. C'est aussi le nombre d'attestations préalables pour l'injection de biogaz issu de méthaniseur délivrées.

La prévention des risques naturels



En 2020, la DREAL et les DDT(M) ont poursuivi l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR). Leur approbation est une priorité. Un calendrier d'approbation, de prescription et de mise en révision jusque fin 2021 a été validé. L'année a également été marquée par la poursuite de l'accompagnement des collectivités dans la prise de compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), notamment pour la reprise en gestion des digues.



Barrage de Poses
(Eure)

La labellisation du programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) sur les bassins versants de l'Arques et de la Scie

Le syndicat mixte de bassin versant de l'Arques a déposé un dossier de PAPI en vue de sa labellisation. Ce programme, déclinaison opérationnelle de la stratégie locale de gestion du risque inondation élaborée par les collectivités et l'Etat, a pour objectif de mettre en œuvre une politique transversale de prévention du risque inondation à une échelle hydrographiquement cohérente. Le coût des opérations est de 3,3 M€ avec une participation de l'Etat à hauteur de 1,6 M€. La DREAL a instruit le dossier en vue de sa présentation à la commission de labellisation le 22 septembre. Suite à l'avis favorable obtenu, elle accompagne maintenant le porteur de projet dans sa démarche de signature de la convention-cadre entre co-financeurs. Une fois cette dernière signée, le programme d'actions pourra débuter. Il comprend des actions très diverses, du développement de la culture

du risque à une meilleure prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme en passant par la préparation à la gestion de crise. A souligner, une action innovante : le développement de l'agro-foresterie pour prévenir les inondations par ruissellement.

Les ouvrages hydrauliques sur la Seine

Le service régional de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL a effectué, cette année, vingt-six contrôles, dont deux sur des digues de Seine et deux sur les barrages de Port-Mort et Poses. Au-delà de ces contrôles et des suites qui en ont découlé, il a également suivi les travaux de confortement de ces deux barrages ainsi que les travaux de rehausse sur certaines digues de Seine. Il a également travaillé à la préparation en amont de la gestion de crise, en réalisant des fiches réflexes pour tous les ouvrages de la région, qui synthétisent les points clés des études de danger utiles dans ce type de situation.

d'études et travaux de prévention du risque inondation pour le PAPI Arques-Scie

3,3
millions
d'euros

communes concernées par le PAPI Arques-Scie

152

contrôles relatifs à la sécurité des digues, systèmes d'endiguement et barrages réalisés en 2020 à l'échelle régionale

26



Encadrer la sécurité des activités indispensables en confinement

L'inspection des installations classées a pour mission de suivre les sites industriels présentant des risques pour l'environnement du fait de leur activité courante (rejets...) ou des risques d'accidents. Elle instruit les demandes d'autorisation associées et vérifie par sondage sur le terrain la bonne application des prescriptions sur ces thèmes qui encadrent ces sites. Ces missions se sont révélées primordiales pour accompagner le maintien des activités économiques indispensables au pays durant le confinement.



Stockage non-conforme de déchets identifié lors d'une inspection post-confinement (Calvados)

Sylvie Boutten/DREAL Normandie

L'année 2020 a également été marquée par les alternances de confinement et déconfinement. Durant le confinement, de nombreux sites ont poursuivi leurs activités, en particulier pour maintenir les activités nécessaires à la continuité du fonctionnement du pays (énergie, agroalimentaire, pharmacie, gestion des déchets, etc.). Ces périodes ont été critiques aussi bien en matière de sécurité industrielle (fonctionnement en sous-effectif, changements rapides de régime, etc.) qu'en maintien de continuité de service en matière de gestion de déchets.

Ces secteurs ont donc fait l'objet d'un suivi particulier par l'inspection à chaque étape :

- suivi à distance des mesures mises en œuvre par les sites Seveso pour maintenir les activités essentielles

pour la France, avec un niveau de sécurité suffisant, et contrôles sur le terrain par sondage y compris pendant le confinement pour compléter ce suivi ;

- suivi régional des informations sur la continuité des services de collecte et de traitement des déchets. Une évaluation quotidienne de la situation des sites de traitement était réalisée afin de prendre les dispositions nécessaires concertées avec l'échelon national tout en prenant en compte les spécificités locales et la multiplicité des intervenant-es (particuliers, collectivités territoriales, services de l'Etat, exploitants privés et publics). La gestion des déchets à risques infectieux (DASRI) dont la production allait jusqu'à saturation des installations de

traitement dans les régions les plus touchées par l'épidémie lors de la première vague, et des boues de station d'épuration urbaines ou mixtes, qu'il convient désormais d'hygiéniser depuis début avril 2020, ont été et sont encore des sujets de vigilance. Comme pour les installations à risques, des contrôles terrain par sondage ont été maintenus pendant cette période ;

- encadrement des activités dérogatoires comme la production de gels hydroalcooliques ;
- mobilisation en cas d'accident, ce qui a été le cas plusieurs fois durant cette période ;
- suivi des sites au moment des redémarrages, ainsi que des chantiers en lien avec les risques liés aux canalisations.

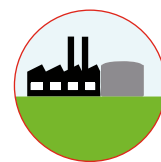
38 %

des sites Seveso normands ont connu une baisse d'activité significative à un moment ou un autre du confinement du printemps

45

inspections effectuées durant la période de confinement en Normandie, pour contrôler sur le terrain les conditions de sécurité des activités économiques essentielles maintenues

Mise en œuvre du plan post incendie Lubrizon-NL Logistique



L'année 2019 a été fortement marquée par l'incendie du 26 septembre sur les sites de Lubrizon et NL Logistique à Rouen. Outre les suites de cet incendie qui ont continué à beaucoup mobiliser les équipes rouennaises, l'année 2020 a été l'occasion du retour d'expérience et de la mise en œuvre des premières mesures du plan d'action du Gouvernement qui en a découlé. Parmi les mesures phares, on retiendra notamment l'augmentation de la présence terrain et la vigilance particulière pour les sites en abord des sites Seveso.



Stockage extérieur de matière combustible avec risque d'effet domino sur un entrepôt classé (Calvados)

DREAL Normandie

L'action de l'inspection a été fortement guidée par le plan d'actions annoncé par le Gouvernement à la suite des deux missions parlementaires, mais aussi des deux missions d'inspection auxquelles les services de l'Etat avaient apporté une contribution grâce à leur retour d'expérience. Les principales mesures de ce plan d'action concernent **l'augmentation de la présence terrain**, le développement de la transparence avec la publication de davantage de documents sur internet, la sécurité incendie des entrepôts et les dispositifs de suivi environnemental post-accidentel.

Parmi les mesures d'ores et déjà mises en œuvre, la DREAL Normandie s'est particulièrement investie dans la **diversification des sites industriels inspectés**, des plus importants (établissements Seveso), au plus petits sites. En particulier, elle a entamé l'action sur 3 ans d'**inspections systématiques des sites situés à moins de 100 m d'un site Seveso** prévue dans le plan d'action.

Elle a également accordé une place particulière aux thématiques entrepôts et aux stockages de liquides inflammables dans son programme d'inspection, qu'il

s'agisse de s'assurer de la disponibilité des moyens incendie (détection, extinction, moyens en eau), de la bonne connaissance des inventaires par les exploitant-es ou du bon dimensionnement des rétentions destinées à recueillir les éventuelles fuites ou les eaux d'extinction incendie. Le moment le plus fort de cette action a été le **contrôle renforcé sur les bâtiments de stockage**, qui a concerné près de 60 sites de la région en 2 semaines et a permis de faire lever de nombreuses non-conformités, notamment sur la sécurité incendie.

La **gestion de l'incendie** du 26 septembre 2019 a encore mobilisé grandement l'inspection des installations classées pendant l'année 2020. Il a notamment fallu contrôler la remise en état des sites impliqués, définir les modalités de reprise d'activité dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des populations, encadrer les opérations de dépollution de la darse ainsi que les diagnostics d'impact environnemental et sanitaire de l'incendie, qui jusque ici n'ont pas révélé de dépassement des seuils sanitaires.

sites Seveso en Normandie dont 54 seuils haut et 49 seuils bas.

Ce sont les établissements présentant les plus forts risques accidentels et sont donc plus strictement encadrés.

103

C'est l'objectif d'augmentation du nombre d'inspections du plan de la ministre.

Cette augmentation de la présence terrain doit permettre notamment une diversification des sites inspectés.

+50 %



L'eau et la biodiversité

En 2020, les actions de la DREAL ont principalement porté sur la mise en œuvre des politiques publiques visant la protection de la ressource en eau (écophyto 2+, le programme de mesures du SDAGE, les captages prioritaires et la gestion quantitative), la préservation des espaces protégés (dynamique Natura 2000, inventaire de ZNIEFF) et des espèces protégées (doctrine ERC, accompagnement des projets) en partenariat avec les services déconcentrés, les opérateurs et la Région. La DREAL s'est également investie dans la prévention des inondations.



Violette de Rouen (*Viola hispida* Lam)

Christophe Blondel/CBNBL

L'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD) a été créée officiellement le 1^{er} mars 2020. L'Etat en est membre. Le service ressources naturelles de la DREAL Normandie participe notamment au pilotage de l'Observatoire de la biodiversité de la Normandie (OBN) ainsi qu'à l'animation du dispositif Territoires engagés pour la nature (TEN) et du réseau des gestionnaires d'espaces naturels qui s'est réuni début octobre à Cuverville et dans l'estuaire de l'Orne avec 70 participant-es.

Deux **doctrines** ont été finalisées pour permettre aux porteurs de projets d'identifier les points majeurs à traiter dans leurs dossiers : une sur les projets éoliens et une sur la prise en compte des **nids d'hirondelles**. Enfin, une troisième doctrine sur la

séquence **Eviter-Réduire-Compenser** est en cours de finalisation.

Dans le cadre du plan biodiversité de 2018, les travaux relatifs au projet d'**extension de la réserve naturelle nationale (RNN) du domaine de Beauguillot** et à la **création de la RNN des falaises jurassiques du Calvados** se poursuivent. En ce qui concerne la RNN de Beauguillot, la publication du décret relatif au projet d'extension devrait aboutir avant l'été prochain.

Un document de planification 2020-2030 des révisions de DocOb et des cartographies d'habitats des **sites Natura 2000 terrestres** de Normandie a été élaboré avec les DDT-M. Une rétrospective des principales actions menées en 2019 dans le réseau des sites Natura 2000 en Normandie a été finalisée en 2020.

Une réflexion est en cours pour la préservation de 3 espèces végétales endémiques de Normandie présentes dans la vallée de la Seine : la Violette de Rouen, la Biscutelle de Neustrie et l'Ibérus intermédiaire.

Hydrologie, prévision des crues et étiage en 2020

Une saison hydrologique 2019 - 2020 marquée en matière d'inondations par 65 jours en vigilance jaune, et 12 jours en vigilance orange. Les vigilances orange de février et mars 2020 ont été les plus marquées sur le tronçon Seine aval, des secteurs de Rouen à Heurteville. Les prévisions sont disponibles sur le site www.vigicrues.gouv.fr et permettent à tous et à toutes, citoyen-nes et acteur-rices de la protection civile, d'anticiper les mesures à prendre.

15

nouvelles ZNIEFF ont été créées et officiellement validées

21 000

données supplémentaires, venant des CBN, PNR, CEN, GONm, AFFO et Gmn, ont été intégrées à cet inventaire



Ces événements ont fait l'objet de relevés de laisses de crues, menés en collaboration avec la DDTM de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie. La connaissance historique des niveaux atteints sur les territoires inondés a été capitalisée (www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr). Chaque citoyen-ne peut y contribuer. Une part des cours d'eau normands a connu un étiage marqué faisant suite à une pluviométrie déficitaire d'avril à juillet 2020 (succédant un automne-hiver pourtant humide). Les cours d'eau situés sur le socle armoricain ont été les plus affectés. Ceux situés sur le bassin parisien, pays de Bray excepté, ont bien résisté à l'étiage car fortement soutenus par leur nappe d'accompagnement. Les débits minimums ont été atteints entre le 5 et le 12 août, accompagnés de fortes chaleurs avec une situation critique des cours d'eau de la zone Bocaine, sur la Souleuvre et l'assec exceptionnel sur la Druance (observation du 11 août - Périgny). Les données des stations hydrométriques sont examinées lors des « comités sécheresse » départementaux. Une réflexion plus globale dans la gestion de « crise » et la gestion « structurelle » de la ressource en eau est en cours (harmonisation, coordinations départementales...).

Construction de la stratégie normande des captages prioritaires

En Normandie, 98 captages ont été identifiés comme prioritaires pour être protégés en raison de l'état dégradé de la ressource par les pesticides et les nitrates. Fin 2020, 85 % de ces captages ont une aire d'alimentation définie et 54 % un plan d'action validé. Afin d'atteindre les objectifs des assises de l'eau (100 % des captages prioritaires ont un plan d'action validé fin 2021), un



Inondations lors de la crue de mars 2020 au Mesnil-sous-Jumièges (Seine-Maritime)

DREAL Normandie

projet de stratégie régionale est en cours de finalisation. Élaboré sur la base d'un diagnostic établi par la DREAL en 2019, et en concertation avec le groupe de travail régional « protection de la ressource », il s'articule autour de deux axes : mobiliser tous les acteurs afin de valider et mettre en œuvre les plans d'action sur chaque captage et faire évoluer les pratiques agricoles pour protéger la ressource. Une plaquette présentant la démarche a été réalisée par la DREAL et relayée cet été aux collectivités.

Naissance de la base normande des données hydrobiologiques

Une application web a été créée par le laboratoire d'hydrobiologie pour permettre de visualiser les données hydrobiologiques brutes (listes faunistiques/floristiques et informations de prélèvement) ainsi que divers indicateurs. Les perspectives de développement sont la connexion à la nouvelle base de données nationale Naiades, l'ajout d'indicateurs et analyses sur les données physico-chimiques puis la mise en forme finale pour versement sur l'hébergement définitif.

ouvrages prioritaires normands pour le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau dans le cadre d'une politique apaisée

138

des systèmes d'assainissement normands de +2 000 équivalents-habitant (EH) non conformes au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) en 2019

13,6 %



La mer et le littoral

La DREAL s'investit pour la reconquête d'un bon état écologique des eaux marines et des milieux littoraux. Elle favorise la synergie des services déconcentrés et opérateurs de l'Etat en Normandie, notamment par le groupe « mer et littoral » de l'InterMISEN régionale.

Ses missions visent la préservation des aires et des espèces protégées, la consolidation de l'expertise écologique, l'accompagnement des usages pour limiter les impacts environnementaux et le soutien aux projets de restauration de la biodiversité.



Zostère naine (*Zostera noltii*)

Thierry Degen/Terra

Des adaptations fondées sur la nature dans les territoires normands

Le site de Fréval, dans le Cotentin, était candidat à l'appel à projets « solutions fondées sur la nature pour des territoires littoraux résilients » du ministère de la Transition écologique. Le 12 février, le Gouvernement l'a retenu comme premier lauréat lors du quatrième conseil de défense écologique.

Le projet territorial de la basse vallée de la Saône a également été distingué lors de cet appel à projets. Par ailleurs, Ports de Normandie a réhabilité 4,5 ha de vasières dans l'estuaire de l'Orne au printemps, en application d'une mesure compensatoire du réaménagement de l'avant-port.

Un GIP pour observer le littoral à l'échelle de la façade maritime

Le 1^{er} avril, l'arrêté inter-préfectoral approuvant la constitution du

groupement d'intérêt public « réseau d'observation du littoral de Normandie et des Hauts-de-France » (GIP ROL) a été publié. Ce GIP rassemble les deux Régions, l'Etat et le Conservatoire du littoral ; la DREAL y représente le préfet de la région Normandie.

Une nouvelle aire marine protégée dotée d'un document de gestion

Le site Natura 2000 « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire » a franchi une nouvelle étape. Ce territoire, où se rencontrent conservation du patrimoine naturel remarquable, préservation des paysages littoraux et adaptation au changement climatique, dispose désormais d'un document d'objectifs (Docob) approuvé le 24 juin par le préfet maritime de la Manche et de la

mer du Nord et par le préfet de la Manche.

Une opération « connaissance du milieu marin »

Une soixantaine de participant-es a assisté, le 10 septembre, à une manifestation organisée par la DREAL pour valoriser, en présence des scientifiques concerné-es, plusieurs initiatives normandes de connaissance du milieu marin :

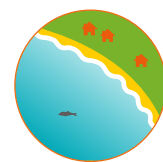
- l'inventaire régional des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) marines ;
- l'atlas de la faune marine invertébrée du golfe normanno-breton ;
- le guide des espèces marines animales et végétales introduites en Normandie.

4

comités de pilotage Natura 2000 en mer ont pu être réunis, malgré les restrictions imposées par la crise sanitaire

environ
150

dossiers examinés en 2020 par la DREAL au titre de leurs effets ou incidences sur les milieux marins et littoraux



L'année 2020 a permis de finaliser la stratégie régionale « Littoraux normands 2027 » qui vise à mettre en place une stratégie de gestion intégrée de la bande côtière en Normandie. Cette stratégie pilotée par les services de l'Etat rassemble de nombreux partenaires impliqués de longue date sur le littoral normands (opérateurs, collectivités, universités, etc.).



Luc-sur-Mer
(Calvados)

Avec plus de 600 kilomètres de côtes, la Normandie présente un littoral très diversifié, entre espaces naturels à forts enjeux environnementaux, espaces agricoles à préserver et espaces fortement urbanisés. Les activités économiques et touristiques s'y sont tout particulièrement développées ces dernières décennies. Le littoral normand est parallèlement exposé à de multiples aléas souvent aggravés sous les effets du changement climatique : recul du trait de côte, inondation par remontées de nappes, submersion marine, effondrement, etc.

L'urbanisation et l'artificialisation croissantes de la bande côtière augmentent sa vulnérabilité face aux risques.

Le littoral constitue ainsi un enjeu régional majeur pour lequel la Normandie s'est engagée depuis de nombreuses années avec la mise en œuvre de nombreux partenariats et projets. Fort de cette histoire commune, l'Etat, ses opérateurs et ses partenaires tirent les enseignements de la période écoulée et retiennent 4 ambitions prioritaires à déployer dans la stratégie

« Littoraux normands 2027 » :

- conforter le pilotage et l'animation de la gestion intégrée de la bande côtière ;
- produire et partager une connaissance approfondie de l'évolution de la bande côtière et des enjeux qui y prennent place ;
- mieux prévenir les risques littoraux, gérer activement les situations existantes et stimuler les mutations nécessaires ;
- renforcer la communication quant aux évolutions de la zone côtière et aux risques associés.

Faciliter et accélérer l'adaptation face aux risques liés au changement climatique nécessite l'engagement de tous et toutes dans la mise en œuvre d'actions lisibles, coordonnées et concertées entre les partenaires du littoral. La stratégie « Littoraux normands 2027 » permet à l'Etat, ses opérateurs (Conservatoire du littoral, EPF Normandie, etc.) et ses partenaires d'**inscrire leurs actions dans une dynamique d'anticipation résolue, d'efficacité accrue et de proximité renforcée**, au service des communes, EPCI, syndicats mixtes du littoral pour relever ces défis.

pour les financements d'études et acquisitions de données, spécifiquement rattachables aux actions de Litto normands

300 000 €

pour l'accompagnement de projets

480 000 €

décharges littorales découvertes en 2020 par l'érosion

3



La mobilité durable

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à améliorer concrètement les déplacements au quotidien pour tous les citoyens et dans tous les territoires et repose sur 3 piliers :

- investir plus et mieux dans les transports du quotidien ;
- faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer ;
- engager la transition vers une mobilité plus propre.

Elle constitue désormais la base des actions de la DREAL en faveur de la mobilité durable.

Politique nationale en faveur du vélo

La DREAL Normandie est mobilisée dans le déploiement régional et le suivi du plan national vélo qui vise à tripler la part du vélo dans nos déplacements quotidiens d'ici 2024 et à positionner le vélo comme un mode de transport du quotidien.

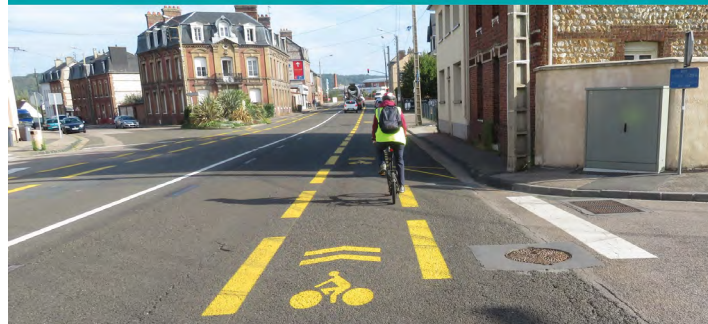
En 2020, 2 appels à projet (AAP) « continuités cyclables » ont été lancés, avec le dépôt de 25 dossiers normands. 7 projets (sur 10 dossiers) ont été lauréats du 1^{er} AAP, et 15 dossiers ont été déposés fin 2020 au titre du 2^e AAP.

La DREAL travaille avec la Région à l'élaboration d'une base de données numérique pour améliorer la connaissance des itinéraires cyclables, en vue de favoriser leur adoption par de nouveaux usagers.

WEBINAIRE FRANCE MOBILITÉS



Comment développer l'usage du vélo dans votre collectivité normande ?



Jeudi
15
Octobre
2020

09h30-11h30

Contribution aux documents de planification et de programmation des collectivités

La DREAL apporte son expertise sur la mobilité et les déplacements dans les documents de planification. Ainsi, elle participe à l'élaboration des « porter à connaissance » et des avis de l'Etat sur un certain nombre de documents : PCAET, PDU, SCoT, et est régulièrement associée à la construction de ces documents. Elle est aussi consultée pour la réalisation de chartes et schémas de programmation non prescriptifs liés à l'émergence du vélo et des mobilités actives en général.

Participation à la démarche partenariale « France Mobilités »

France Mobilités regroupe DREAL, Cerema, Banque des Territoires, et Ademe pour accompagner tous les

acteurs de la mobilité et constituer un point d'entrée unique et facilité pour les territoires. La DREAL assure notamment le secrétariat de cette instance qui se réunit bimensuellement et est souvent l'occasion d'échanger avec une intercommunalité.

Accompagnement de la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités

L'année 2020 a été l'occasion de communiquer auprès des EPCI, et notamment des communautés de communes, dans le cadre de la démarche partenariale France Mobilités et en lien étroit avec la Région, dans l'objectif d'éclairer au mieux les décisions à prendre en 2021 sur la prise de compétence mobilité par ces EPCI.

**3 132
km**

C'est le linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (pistes cyclables et voies vertes) recensés en Normandie en décembre 2020 (données open data). Près de 600 km de plus qu'il y a trois ans.

14,5 %

C'est la part des actifs utilisant le vélo, les transports collectifs ou la marche à pied pour se déplacer en Normandie, un peu en dessous de la moyenne nationale : 16,6 % hors IDF (source : Insee 2017).

Les infrastructures de transport



La DREAL assure la maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation du réseau routier national, avec pour objectif de mieux desservir les territoires, de diminuer la congestion et d'améliorer la sécurité routière.

Elle accompagne et suit, par ailleurs, les projets d'infrastructures de transports ferroviaires, portuaires et fluviaux afin de permettre le développement des modes de transports alternatifs à la route (pour les personnes et les marchandises). Ces projets sont financés via les contrats de plan Etat-Région.



Travaux de chaussées de la RN27 - Manéhouville - Dieppe (Seine-Maritime)

Patrice Lefebvre

Les études relatives aux projets routiers ont principalement porté en 2020 sur :

- la poursuite des études préalables à la déclaration d'utilité publique du projet de déviation de la RN12 dans l'Orne entre Mortagne-au-Perche et Tourouvre-au-Perche et entre Sainte-Anne et Saint-Maurice-lès-Charencey ;
- la finalisation des études d'opportunité, la réalisation d'une concertation publique et le lancement des études préalables à la déclaration d'utilité publique de la sécurisation (phase 2) de la RN13 entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin (Manche).

En termes de travaux, les principaux investissements routiers assurés par la DREAL, avec l'appui de la DIR Nord-Ouest, ont porté sur :

- la poursuite et fin des travaux de terrassement-assainissement-chaussées de l'aménagement de la RN 27 à son arrivée sur Dieppe ;
- les travaux de voiries anticipées liés aux accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche à Rouen ;
- les travaux de terrassement-assainissement-chaussées permettant la mise en service, en

novembre 2020, de la bretelle de l'échangeur du Hamel sur la RN13 à l'ouest de Caen ;

- le début des travaux de terrassement et chaussées de la sécurisation du boulevard périphérique Nord de Caen ;
- la poursuite de travaux d'aménagement et de sécurisation (phase 1) sur la RN13 entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin.

Dans le domaine ferroviaire, l'accompagnement des projets de SNCF Réseau a notamment porté sur la poursuite des études relatives à la tranchée ferroviaire couverte de Rouen rive gauche, constituant l'unique desserte ferroviaire du port de Rouen, et la poursuite des travaux de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors, qui doit notamment permettre de créer une desserte fret alternative entre le Port du Havre et l'Île-de-France.

L'accompagnement de projets portuaires portés par les grands ports maritimes (Rouen et Le Havre) a porté sur les plateformes logistiques et le projet d'amélioration de la desserte fluviale de Port 2000.

Le suivi des projets fluviaux portés par VNF a concerné les travaux de

Montant des crédits de paiement dépensés en 2020 sur l'ensemble des projets d'investissement routier (études et travaux)

30 millions d'euros

Montant total engagé en 2020 par l'Etat dans le cadre des conventions de financements passées avec SNCF Réseau pour des opérations ferroviaires (études et/ou travaux)

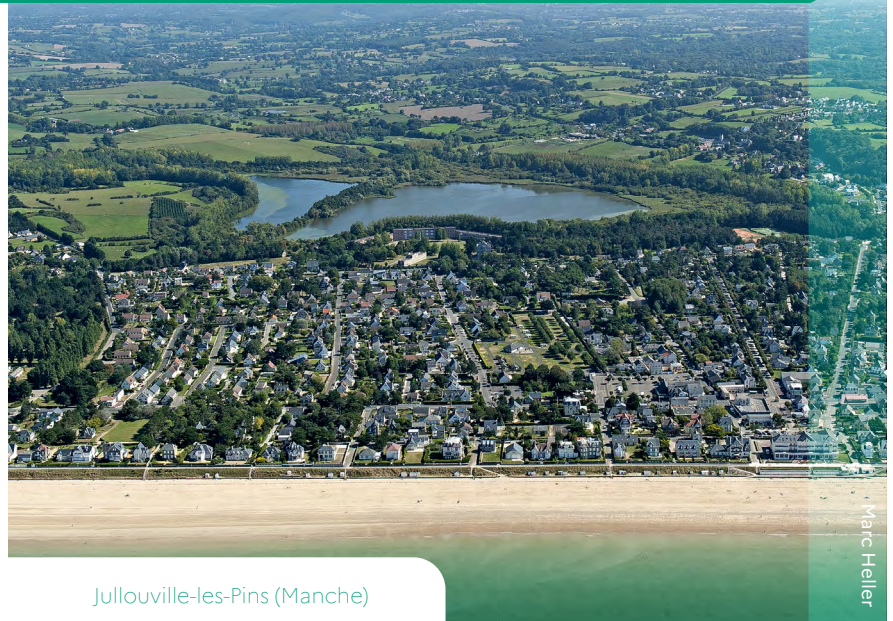
21,88 millions d'euros

modernisation des ouvrages (écluses et barrages) permettant la navigation de convois de 5 000 tonnes. Les sujets logistiques sont également suivis par la DREAL.



L'aménagement et le foncier

Une instruction ministérielle du 29 juillet 2019 vise à renforcer l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace. La DREAL a piloté, en y associant étroitement les DDT(M), l'élaboration d'une stratégie régionale fournissant un cadre commun aux actions départementales et permettant de garantir une égalité de traitement des porteurs de projet à l'échelle régionale. Le point d'orgue de cette action a été un colloque tenu le 8 décembre et la mise en service d'un site internet dédié.



Jullouville-les-Pins (Manche)

Marc Heller

La stratégie régionale propose une **doctrine de l'Etat commune et partagée** : elle prend la forme d'une note juridique qui vise à promouvoir de nouveaux documents d'urbanisme aux échelles territoriales pertinentes, appliquer strictement la réglementation existante, recourir à tous les leviers existants pour réorienter les choix des porteurs de projets.

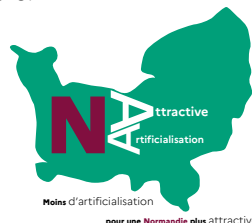
La **connaissance** et **l'analyse** font aussi l'objet d'une coordination régionale qui vise à s'entendre sur les définitions, les outils de mesures, les phénomènes et dynamiques à appréhender, les méthodes d'analyse, etc.

La stratégie explore les différents **leviers de portage** à mobiliser : zéro artificialisation nette, éviter, réduire, compenser, leviers financiers, etc. Elle donne aussi des pistes aux services

pour rendre ces leviers efficaces : valeurs repères chiffrées, termes clés, explication des coûts, visuels représentatifs.

La stratégie comporte enfin une dimension de **communication** à travers la mise en place d'un site internet dédié et la tenue, le 8 décembre, d'un colloque dématérialisé qui a réuni 300 participants. Les principaux partenaires de la DREAL ont été associés à la préparation et à l'animation de ce colloque. Au terme d'un vote confié aux internautes, des prix pionniers ont été décernés aux porteurs de projets les plus avancés dans leur démarche de sobriété foncière.

La DREAL a piloté, en 2020, le développement de l'application en ligne PAC Auto en collaboration avec les DDT(M) et les différents services métiers. Cette application, qui sera déployée en 2021 et dont l'actualisation, l'enrichissement ainsi que la maintenance seront coordonnés par la DREAL, permettra de produire des « porter à connaissance » de l'Etat de manière automatisée et numérique, dans le but de dématérialiser la procédure et de gagner du temps pour les collectivités locales comme pour les services de l'Etat.



www.normandie-artificialisation.fr

20 000

hectares artificialisés chaque année en Normandie (1 terrain de foot toutes les 4 heures)

177

exploitations agricoles professionnelles disparues en 10 ans

Le logement et la construction



Dans le cadre de ses missions d'impulsion et de coordination des politiques publiques en matière de logement et de construction, la DREAL s'est mobilisée en 2020 sur les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments (décret tertiaire) et du logement étudiant (Plan 60 000), dans la perspective de construire localement une stratégie partagée et une action concertée avec les acteurs régionaux (services de l'Etat, collectivités locales, fédérations de professionnels, etc.).



Valérie Guyot/DREAL Normandie

Cité universitaire Lébisey à Caen (Calvados)

La rénovation énergétique des bâtiments

Initié par la loi Grenelle, repris par la loi de transition énergétique et défini par la loi ELAN, le décret tertiaire entrera en application en 2021. Ce dispositif, devenu Eco-Energie-Tertiaire pour cibler à la fois la rénovation mais aussi les comportements des occupant-es, prévoit une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Pour préparer sa mise en application en région, la DREAL a commandé à la CERC Normandie une étude pour identifier les caractéristiques des bâtiments concernés et connaître le degré d'avancement des collectivités en matière de gestion de leur patrimoine immobilier et d'anticipation de ces textes. Un comité régional des professionnel·les a permis, le 18 novembre, de présenter les textes, la mise en œuvre et faire état des premiers résultats de l'étude.

Cette webconférence a réuni environ 80 personnes dont une majorité de collectivités.

Diagnostic sur le logement étudiant en Normandie

Afin d'améliorer les conditions de vie et de logement des étudiant-es, le Gouvernement a annoncé la création de 60 000 logements étudiants d'ici 2022. Pour cibler au mieux les besoins en logements des étudiant-es sur le territoire normand, la DREAL, en concertation avec le SGAR et le rectorat, a piloté une étude sur ce sujet.

L'étude détaille dans une première partie les divers profils d'étudiants et leurs besoins spécifiques. Elle dresse en parallèle un état des lieux de l'offre de logements proposée en Normandie. Dans une seconde partie, à partir d'hypothèses d'évolution des effectifs étudiants à l'horizon 2027, l'étude dresse une vision prospective de l'offre de logements dédiés et émet des préconisations d'adéquation aux besoins futurs.

La réflexion a été menée en partenariat avec les acteurs locaux : CROUS, universités, CAF, organismes HLM, collectivités locales, etc. Le diagnostic a permis de définir une stratégie régionale partagée de la production de logements locatifs sociaux en faveur des étudiant-es.

logements
locatifs
sociaux
financés

2 646

logements
rénovés
financés
par l'Anah
(agence
nationale de
l'habitat)

4 584



Le développement durable et la sobriété des consommations

Parmi les multiples activités de la DREAL, forcément transversales, liées au développement durable et à la sobriété des consommations, le lancement en 2020 de l'outil numérique de la communauté normande des objectifs de développement durable fait figure d'action phare.

Dans un contexte sanitaire très contraint, le soutien indéfectible aux associations qui accompagnent les citoyen·nes dans l'adaptation de leurs modes de vie pour la transition écologique doit aussi être souligné.

LANCMENT DE LA PLATEFORME NORMANDE
DÉDIÉE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

VOUS ÊTES une association, une collectivité, une entreprise, un organisme public, un établissement d'enseignement, un particulier ?

ALORS RENDEZ-VOUS SUR L'ESPACE COLLABORATIF ET INTERACTIF DE LA COMMUNAUTÉ NORMANDE DES ODD

VOUS SOUHAITEZ vous sensibiliser et/ou contribuer aux objectifs de développement durable en Normandie ?

CNODD.FR

Une plateforme pour :
 • découvrir les objectifs de développement durable ;
 • connaître les actions normandes ;
 • faire connaître ses actions ;
 • analyser la contribution de ses actions aux objectifs de DD.

Après 2 ans de travail mené en concertation entre les services de l'État, l'ANBDD, des collectivités territoriales, des entreprises et associations environnementales et d'éducation au développement durable, la DREAL a lancé en janvier 2020 la **première plateforme numérique et interactive régionale « CNODD.fr »**. Fin 2020, elle compte 165 actions contribuant aux objectifs de développement durable à différentes échelles territoriales. La plateforme permet également de partager des outils pour sensibiliser au développement durable ou développer un projet en faveur des ODD. Ainsi, l'étude co-construite par l'Insee, la DREAL, la Région Normandie et l'ANBDD « la Normandie à l'Agenda 2030 », publiée en juillet 2020, propose une cinquantaine d'indicateurs régionaux classés par ODD. Les porteurs de projets y trouvent également des

informations sur les financements mobilisables et un annuaire pour constituer des partenariats. Pour faire connaître cet outil, la DREAL a créé avec la participation des membres de la CNODD, une lettre numérique « L'ODDyssée normande » dont le 1^{er} numéro est sorti en septembre 2020, poursuivant ainsi la sensibilisation et l'implication des Normand·es à l'Agenda 2030 pour le développement durable.



En 2020, la DREAL a financé et accompagné les associations œuvrant pour la protection de l'environnement pour l'organisation des réseaux d'acteurs régionaux et d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les territoires.

Ces actions participent à la mise en œuvre de la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (ODD) et des objectifs de la Convention citoyenne pour le climat.

Dans le contexte de crise sanitaire, la DREAL a maintenu sa confiance et le niveau des financements apportés en dépit des incertitudes, et ouvert la possibilité de la réalisation des actions jusqu'au 1^{er} trimestre 2021.

38

projets financés

56 000

personnes sensibilisées

L'évaluation environnementale



L'évaluation environnementale est une démarche qui vise à mieux prendre en compte l'environnement et la santé humaine dans la conception de projets ou de plans/programmes. Elle comprend l'établissement d'une étude d'impact, sous la responsabilité du maître d'ouvrage, ainsi que diverses consultations dont celle de l'autorité environnementale, et la décision d'autorisation dans laquelle sont inscrites les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

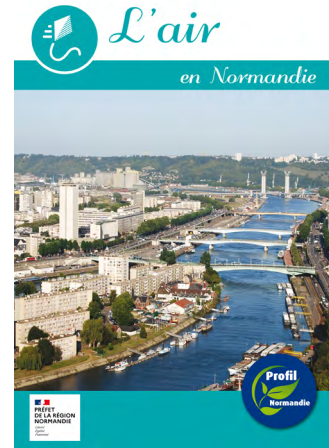
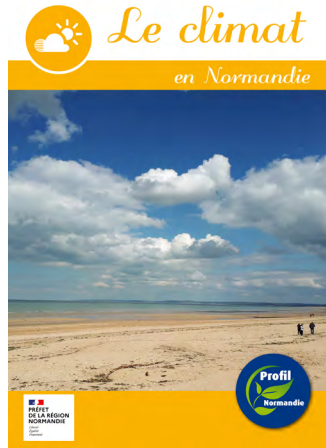
Les impacts doivent être évalués sur la biodiversité, l'eau, le sol, le sous-sol, le climat, l'air, le paysage ainsi que sur la santé humaine.

Les avis de l'autorité environnementale

En 2020, sept avis ont été rendus sur des plans climat-air-énergie territoriaux, véritables outils opérationnels de coordination de la transition énergétique sur les territoires. Sur les vingt-et-un avis rendus sur des installations classées pour la protection de l'environnement, sept l'ont été sur des projets de construction de parcs éoliens, trois sur des projets d'élevage et trois sur des projets de carrière. Les dix-sept avis rendus sur des projets d'aménagement ont porté sur des projets variés : parcs d'activités, dont celui créé sur le site de l'ancienne raffinerie de Petit-Couronne, opérations immobilières, construction de serres, de lotissements... L'année 2020 a également été marquée par l'avis rendu sur le projet de reconstruction du CHU de Caen.

Le profil environnemental régional de Normandie

En 2020, les brochures « Climat » et « Air » du profil environnemental régional de Normandie ont été publiées. Ces brochures,



www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

co-construites avec des acteurs variés, serviront de référence pour les maîtres d'ouvrage dans la conduite de leurs évaluations environnementales, ainsi que pour les autorités décisionnaires et pour l'autorité environnementale elle-même.

L'intégration environnementale

Au-delà de la préparation des avis et décisions, le pôle évaluation environnementale s'investit également dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, avec les services instructeurs à chaque fois que nécessaire. Ainsi, le pôle a participé en 2020 à près de cinquante réunions de cadrage. Ces rencontres avec les acteurs et actrices du territoire ont permis de rappeler tout l'intérêt de la démarche d'évaluation environnementale et, sur chacun des dossiers, de contribuer à l'identification des enjeux et de la sensibilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés par leur mise en œuvre.

Le pôle évaluation environnementale intervient également régulièrement auprès des autres services de l'Etat pour les accompagner sur ces sujets.

avis rendus en 2020 par l'autorité environnementale : 45 avis plans/programmes, dont 27 PLU et 7 PCAET, et 42 avis projets, dont 21 ICPE et 17 projets d'aménagement

87

décisions rendues en 2020 par la MRAe et le préfet de région : 62 décisions plans/programmes et 238 décisions projets, portant majoritairement sur des boisements et des forages

300



La connaissance, l'appui aux projets et le numérique

La DREAL a continué en 2020 à accompagner la transformation numérique de ses services et agent-es au bénéfice des territoires et des citoyen-nes. Le recours massif et rapide au télétravail a accru l'usage des solutions collaboratives numériques de travail et des démarches simplifiées. Un appui à la transition numérique des agent-es a été apporté via #NumériqueEnDreal. L'application AGILE issue de la collaboration DREAL Normandie - SNum, a gagné 180 contributeurs et contributrices au niveau national, en 2020, et donne accès à 2 800 fiches études.



Formation des pilotes de drone

Deux stratégies régionales prioritaires

Un zonage d'étude a été établi en 2020 dans le cadre de la stratégie pluri-annuelle « Littoraux normands 2027 », les zones potentiellement sous le niveau marin (ZPNM). Il a permis de collaborer avec l'INSEE⁽¹⁾ à une publication sur les populations, activités et logements soumis aux risques d'élévation du niveau des eaux. Les données de l'observatoire national de l'artificialisation ainsi que les données locales des acteurs ont permis de démarrer un diagnostic cartographique de l'artificialisation normande pour alimenter la stratégie de gestion économe de l'espace.

De l'innovation dans la forme et la méthode

Le millésime 2020 des données du logement social⁽²⁾ a été publié au format html en coordination avec le réseau du SDES et des DREAL. L'édition 2020 de l'atlas⁽³⁾ a aussi fait peau neuve avec une interface web, de nouvelles cartes, toutes téléchargeables, et une actualisation au fil de l'eau. Enfin, un drone et 3 télé-pilotes diplômés sont prêts à fournir images aériennes et relevés de terrain utiles au suivi des sites. Une des premières missions est consacrée à l'actualisation de l'atlas des paysages de la Manche, qui bénéficiera d'une interface cartographique.

Une connaissance qui se développe toujours

Le mode d'occupation des sols (MOS) de Normandie, projet auquel la DREAL participe activement, est maintenant complet. Les données produites pour le Calvados, l'Orne et la Manche ont été publiées et présentées sur Youtube⁽⁴⁾. En partenariat avec la CRIGE Normandie, un second millésime du MOS se prépare. Il permettra d'analyser l'évolution de l'occupation du sol et de la consommation foncière. Le rôle des nappes phréatiques dans la température des cours d'eaux normands a été mis en évidence par analyse statistique de relevés de températures des stations de mesures de la DREAL. En attendant la parution de l'article rédigé en collaboration avec l'Université de Caen-Normandie, les séries de données sont disponibles sur internet.

Liens utiles

- (1) www.insee.fr/fr/statistiques/4989506
- (2) www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-des-logements-locatifs-des-bailleurs-sociaux
- (3) <http://atlas.dreal-norm.fr>
- (4) www.crige.normandie.fr/crige/actualites/533_1307
- (5) www.etudes-normandie.fr/accueil

170

commandes de cartes dont 96 mises à disposition du public : profil environnemental air et climat, état de l'éolien terrestre, sites Natura 2000, hydrographie, opérations ANAH, réserves naturelles...

1 426

fichiers numérisés à partir des publications papier du fonds d'études DREAL et DDTM14. Ces études seront désormais accessibles en ligne sur le catalogue normand CIRCE⁽⁵⁾ et les catalogues du ministère

Les contrôles des transports et des véhicules



Auprès du préfet de la région Normandie, la DREAL assure au quotidien des missions de régulation du transport routier qui contribuent à la sécurité des transports et des véhicules sur les routes, au respect d'une concurrence loyale et à la préservation des conditions de travail des conducteurs.

Auprès des 5 préfet-es de département, la DREAL assure aussi la surveillance des centres de contrôle technique et s'assure de la conformité des véhicules lors des demandes de réception, contribuant ainsi à la sécurité routière.

Le contrôle des transports

En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté cette activité qui s'est principalement concentrée sur le contrôle sur route après une interruption des contrôles pendant 2 mois et la non-reprise des contrôles en entreprises. Des actions spécifiques de lutte contre le cabotage irrégulier, le respect du repos hebdomadaire hors cabine, le travail illégal (dont le contrôle du détachement des salariés étrangers) et dans le domaine du déménagement ont été conduites, parfois en collaboration avec d'autres administrations. Au final, 770 opérations de contrôle ont été réalisées, près de 4 800 véhicules contrôlés dont 37 % de non-résidents et 21 % de ces véhicules se sont révélés en infraction.

Les entreprises de transport - registres

En Normandie, plus de 3 500 entreprises sont recensées aux registres des professionnels du transport (marchandises, voyageurs et commissionnaires). En 2020, la DREAL a poursuivi son activité d'instruction malgré la crise sanitaire. Au final, on compte plus de 250 nouvelles inscriptions, près de 260 radiations



Poursuite des contrôles routiers et des homologations de véhicules

d'entreprises et 320 attestations de capacité professionnelle délivrées pour le transport lourd. A cause des conséquences de la crise sanitaire, le suivi du respect de la condition de capacité financière fait l'objet de dispositions particulières que la DREAL a commencé à mettre en œuvre afin d'aider les entreprises.

Le contrôle des véhicules et des centres de contrôle

En 2020, malgré la crise sanitaire, l'activité s'est poursuivie sur les homologations de véhicules, activité en forte hausse par rapport à 2019 (+28 %). Pour cette activité, la DREAL atteste de la conformité du véhicule aux réglementations concernant les exigences techniques applicables pour la sécurité et les émissions polluantes.

Concernant la surveillance des centres de contrôle technique de véhicules légers et de poids-lourds dans l'objectif de vérifier la qualité et la fiabilité des contrôles techniques réalisés, 50 % des opérations de surveillance prévues ont pu être réalisées. Mieux ciblées, elles ont cependant conduit à proposer presque autant de sanctions qu'en 2019 (25 au lieu de 30).

véhicules
contrôlés sur
route

4 800

sanctions
établies à
l'encontre
des centres
de contrôle
technique

25



Le management qualité - environnement et la communication

La mission qualité environnement et appui et la mission communication sont en appui de la direction sur de nombreux sujets communs tels que le retour d'expérience COVID (RETEX-COVID) et la préparation des séminaires de l'encadrement.

La mission communication est également engagée auprès de la mission qualité pour le suivi des certifications, la labellisation Marianne et la sensibilisation à l'éco-responsabilité.



Seul évènementiel rescapé de l'année 2020, la cérémonie des vœux a permis au nouveau directeur de se présenter aux agent-es.

DREAL Normandie

La qualité et l'environnement

La démarche de management de la qualité et de l'environnement est un outil structurant du pilotage de la DREAL Normandie. Les 4 objectifs de la politique qualité environnement de la DREAL sont les suivants :

1. Faire vivre une organisation adaptée et connue de toutes et de tous pour bien fonctionner ;
2. Apporter des services de qualité en garantissant l'égalité de traitement et en conservant la proximité au territoire ;
3. Porter de l'attention aux agentes et aux agents, aux cadres et veiller au bien-être au travail des équipes ;
4. Poursuivre nos initiatives en matière de responsabilité sociétale et de maîtrise de notre empreinte environnementale, interne et externe.

Construit à partir des enjeux du territoire, et des attentes de ses différentes parties intéressées, le système de management de la qualité et de l'environnement couvre l'ensemble des activités de la DREAL Normandie, et répond aux exigences des normes ISO 9 001 et 14 001 (version 2015), ce qui lui a valu un renouvellement de sa double certification en juillet 2020. Les engagements du référentiel « Marianne », qui visent un accueil de qualité des usager-es, sont intégrés au système qualité de la DREAL qui est labellisée Marianne pour l'ensemble de ses services depuis 2019.

Ce système qualité a été mis à l'épreuve lors de la crise sanitaire de cette année et a fait preuve de sa robustesse pour le pilotage de la DREAL, même en situation de crise, ainsi que pour répondre

aux sollicitations des usager-es et poursuivre l'instruction de leurs demandes dans les meilleures conditions possibles.

La communication

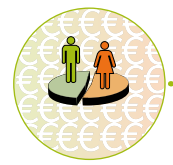
L'année 2020 s'est déroulée d'une manière particulière du fait de la crise sanitaire. De nombreux évènementiels, prévus en présentiel, n'ont pas pu avoir lieu dans leur format d'origine. Les services ont été accompagnés pour transformer leurs évènementiels en distanciels, comme, par exemple, le webinaire des cadres ou le colloque sur la sobriété foncière. La vidéo a été un outil de communication largement utilisé durant cette période au même titre que les sites internet et intranet qui se sont révélés être de précieux atouts pour assurer la continuité du service et maintenir le lien entre tous et toutes.

Statistiques du site internet

221 277 visites

548 436 pages vues

Les fonctions supports

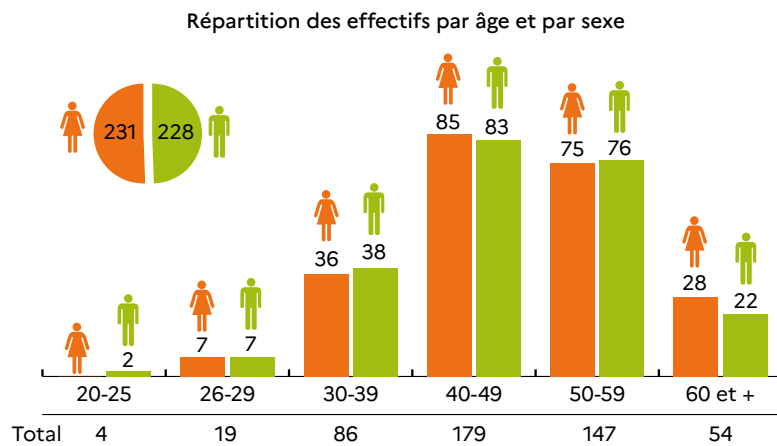


2020 a marqué la première phase des travaux de rénovation de la cité administrative de Rouen avec, notamment, la restructuration des bâtiments A et B. La DREAL a dû ainsi conduire un vaste chantier d'archivage et le déménagement, à titre transitoire, de 70 agent-es dans d'autres bâtiments de la cité. Destinée à occuper une partie des bâtiments A et B, la DREAL sera parmi les premières administrations à intégrer une grande partie de ses locaux définitifs fin 2021.

La loi relative à la transformation de la fonction publique a posé les fondements d'une rénovation en profondeur de la gestion des ressources humaines notamment par la mise en œuvre, en 2020, de lignes directrices de gestion relative à la mobilité, aux parcours professionnels et aux promotions. Désormais, en complément d'un cycle principal de mobilité dit « de printemps » débutant en mars pour une prise de poste au 1^{er} septembre, une période dite « mobilité au fil de l'eau » a été mise en place avec la publication de 46 postes vacants au cours de 12 cycles se succédant tous les 15 jours entre le 7 juillet 2020 et le 14 janvier 2021. L'année 2020 aura aussi été marquée par la déconcentration au niveau régional de l'instruction des promotions des A+.

L'organisation et l'animation de l'activité budgétaire ont été reconnues comme points forts du système de management de la qualité de la DREAL lors de l'audit de certification ISO 9001-14001 de juin 2020.

Forte de cette gestion vertueuse, la DREAL a intégré, au 1^{er} janvier, le BOP 354 « administration territoriale de l'Etat » et répondu aux nouveaux enjeux de performance budgétaire pilotés par le SGAR Normandie.



BOP DREAL Normandie	Dotation 2020 (M€ en AE)
Urbanisme-Territoires et Amélioration de l'Habitat	256 826 €
Paysages-Eau-Biodiversité	5 773 323 €
Prévention des risques	1 525 466 €
Infrastructures et services de transports	37 518 240 €
Énergie, climat et après mines	1 372 118 €
Commissariat général au développement durable	235 075 €
Partenariat associatif, action sociale et médecine de prévention	146 792 €
Fonctionnement courant	897 053 €
Immobilier : loyers budgétaires et externes	1 394 735 €
Immobilier : autres dépenses	714 273 €
Masse salariale et dépenses de personnel	76 013 502 €
Total	125 847 402 €

Elle est désormais reconnue comme l'un des 3 relais régionaux les plus efficaces quant à la gestion du budget de fonctionnement nouvellement fusionné.

Malgré un contexte contraint, la DREAL a ainsi consommé la totalité de ses crédits de fonctionnement et su maîtriser ses coûts fixes pour mobiliser un tiers de son budget sur sa politique d'investissement.

En l'absence de médecin du travail sur les sites de Caen et Rouen, la DREAL a conventionné avec l'Association pour la réalisation d'initiatives médico-psycho-sociales pour permettre le suivi prioritaire de 33 agents concernés par le risque professionnel lié à la leptospirose et/ou par l'habilitation électrique.

Engagé dans une démarche proactive, le service social régional a apporté son soutien dans la gestion des restructurations de service en intervenant particulièrement auprès

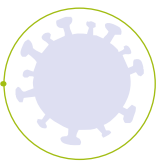
de masse salariale gérée par le service du pilotage régional correspondant à la paie de 2 778 agent-es sur la zone de gouvernance Normandie et les DROM.

13,6
millions
d'euros

DREAL à expérimenter le nouvel outil de saisie et de validation des comptes-rendus d'entretiens professionnels ESTEVE pour la campagne 2019.

1^{re}

des collectifs de travail avec des entretiens d'accompagnement au changement.



La gestion de la COVID à la DREAL Normandie

La crise sanitaire a évolué tout au long de l'année et la DREAL a dû et su s'adapter aux différentes conditions induites par les vagues de confinement et déconfinement pour préserver la santé des agent-es tout en maintenant l'activité.

Les équipes du secrétariat général et du service du pilotage régional ont été mobilisées pour :

- **assurer le suivi sanitaire** de cette crise ;
- **accompagner les agent-es** et les collectifs de travail ;
- **assurer la continuité des fonctions RH** dont la paye et les déroulements de carrière.



Préparation de la diffusion des masques aux agent-es

DREAL Normandie

Hygiène et sécurité

Équipements de protection

La DREAL s'est rapidement organisée pour se doter en masques, gel hydro-alcoolique, lingettes, produit virucide et papier ménager. 488 kits agent-es ont été distribués aux agent-es et les véhicules de service ont également été équipés de « kits voiture » avec des lingettes, gants et poubelles spécifiques.

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

La DREAL Normandie a adapté son DUERP avec l'introduction des risques liés à la COVID 19 : le risque biologique et la charge mentale liée à la fois à l'isolement, aux nouvelles organisations de travail et au caractère anxiogène de la crise sanitaire. Des actions ont été mises en place pour lutter contre ces risques. Celles-ci ont été complétées

par le plan de reprise d'activités (PRA) mis en place lors du premier déconfinement progressif dès le 11 mai 2020, avec maintien des mesures barrières, mise à disposition des équipements de protection associés, communication de fiches spécifiques relatives aux troubles musculo-squelettiques (TMS), au travail sur écran, au télétravail ou encore au management à distance.

Le management et la prévention des risques psycho-sociaux spécifiques à la crise sanitaire ont ainsi fortement mobilisé l'ensemble de l'encadrement de la DREAL qui a bénéficié de l'appui soutenu des assistantes de service social.

Suivi des cas COVID

Un recensement des agent-es exposé-es à la COVID-19 a été assuré tout au long de la crise dès le stade

de suspicion de contamination. En association avec les encadrant-es de proximité, le bureau des ressources humaines et les référent-es COVID ont identifié les « cas contact » qui ont été mis à l'isolement, en autorisation spéciale d'absence ou en télétravail, avec une consigne de test préalable au retour en présentiel, en fonction des critères en vigueur.

Protection des personnes vulnérables

Les personnes identifiées vulnérables au virus ont fait l'objet d'un suivi particulier basé sur la délivrance d'un certificat médical. En fonction des situations, les agent-es ont été placés, soit en autorisation spéciale d'absence (ASA) soit en télétravail. Quand le travail en présentiel a été rendu possible, la DREAL a procédé aux aménagements de postes adéquats.

Suivi des agents au 31 décembre 2020

56

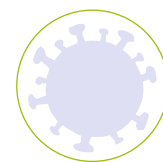
suspensions de COVID (symptômes ou cas contact extra et intra professionnels), dont :

- 23 tests positifs,
- 32 tests négatifs,
- 1 en attente de résultat.

33

certificats médicaux de fragilité

La gestion de la COVID à la DREAL Normandie



Dès le 1^{er} confinement, la DREAL a réduit au maximum la présence sur site, privilégiant le positionnement des agent-es en télétravail ou en ASA. Durant la période du 16 mars au 29 avril, le nombre d'agent-es présent-es sur les sites a varié de 16 à 33 agents, représentant au maximum 7 % de l'effectif.

Lors de la première période de confinement, la DREAL s'est organisée pour assurer les missions essentielles décrites dans son plan de continuité d'activités (PCA) :

- missions « support » : gestion de crise, outils numériques, gestion budgétaire et financière, marchés, paye, logistique ;
- missions « métier » : suivi des sites ICPE, continuité du service public des déchets, suivi des digues et barrages, prévision des crues, maintenance hydrométrie, énergie, registre des transporteurs, homologation véhicules, suivi des chantiers et des autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Les missions du PCA ont été assurées par environ 38 % des effectifs, sans difficulté majeure, après un démarrage délicat en raison des capacités en VPN limitées en début de confinement.

À partir du 11 mai, le déconfinement s'est mis en place progressivement et un plan de reprise d'activités (PRA) a été défini avec des objectifs prioritaires :

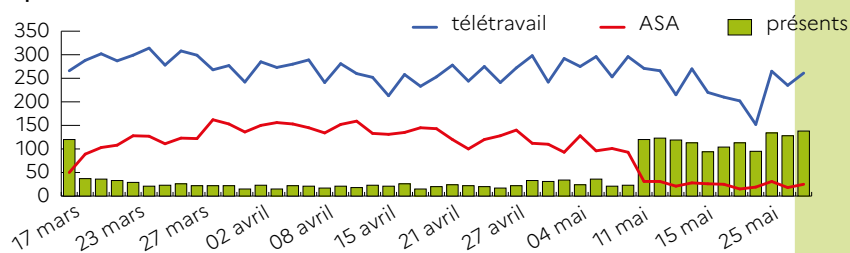
- s'agissant des installations classées, l'objectif principal s'est concentré sur la reprise des inspections avec la définition de conditions de mise en œuvre adaptées pour permettre le maintien des gestes barrières et la sécurité des agent-es ;
- dans le domaine des transports, un objectif majeur autour de la reprise des contrôles afin d'éviter les dérives et/ou la concurrence déloyale ;
- pour le service ressources naturelles, le travail s'est concentré

Acquisition des équipements de protection spécifiques au COVID

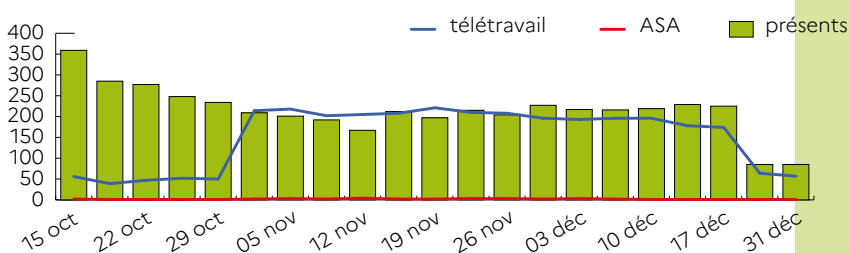
Produits achetés	Contenance/Conditionnement	Quantités achetées	Coût TTC en €	Nombre de commandes passées
Gel Hydro-Alcoolique (GHA)	Monodose de 3 ml de GHA	3 000	330	1
	Flacon	4 221	17 889	13
	Bidon 5 litres	85	3 843	3
Sacs Kraft pour Kits	1	400	87	1
Essuie tout	Lot de 28 rouleaux	74	1 578	2
Boîte de gants jetables divers tailles	De 50 ou 100	45	579	3
Sacs poubelle 15l	1	500	40	1
Sacs poubelle 30l	1	1 500	243	1
Sprays virucide	bouteille spray	2 424	25 190	7
Lingettes	Boîte de 50 lingettes	300	2 107	1
Visières	unité	60	400	2
Masques tissu	unité	6 300	22 274	5
Séparateurs de bureaux en plexiglass	unité	88	8 184	1
Ruban adhésif de marquage	/	5	109	1
Coût Total TTC			82 852	42

Évolution de l'organisation du travail

1^{er} premier confinement



2^e confinement



autour de la redéfinition des calendriers des démarches basées sur la concertation qui avaient été reportées.

Les manifestations prévues dans les domaines aménagement, paysages et sites, logement, énergie et évaluation environnementale ont été reprogrammées selon les protocoles

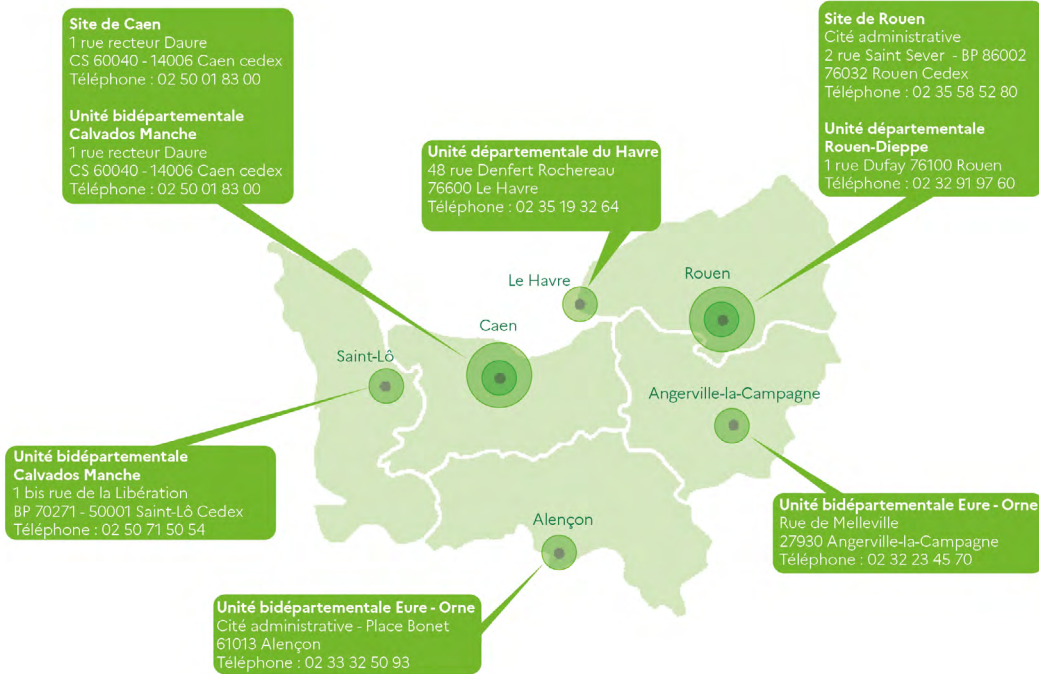
sanitaires en vigueur.

Pour permettre un télétravail dans de bonnes conditions, le budget a été redéfini pour augmenter les dotations en PC portables et organiser les salles de visioconférence. Au total 180 906 € ont été consacrés à ces équipements.

	Matériel	Coût TTC
Acquisition de PC portables individuels	BOP 354 137 pc portables	111 242
	BOP 181 41 ultra-portables SRI et Uds	34 128
	Dotations SGAR : 2 dotations spécifiques pour 45 portables Noemi	
Équipement des salles visio	BOP 354 visio rouen	6 485
	BOP 354 visio Caen	6 485
	BOP 354 visio (Honfleur et R19) Caen	22 565



La localisation de nos implantations et l'organigramme



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité Administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. : 02 35 58 52 80 - dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Janvier 2021



Glossaire

AAC	Aire d'alimentation et de captage	CTE	Contrat de transition écologique
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	CTSA	Commission territoriale de sanctions administratives
AFB	Agence française pour la biodiversité	DASRI	Déchet d'activité de soins à risques infectieux
AFFO	Association faune et flore de l'Orne	DCE	Directive cadre sur l'eau
AFITF	Agence de financement des infrastructures de transport en France	DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)
AGILE	Application de gestion interactive locale des études	DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Anah	Agence nationale de l'habitat	DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
ANBDD	Agence normande de la biodiversité et du développement durable	EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
AOM	Autorité organisatrice de la mobilité	EPFN	Établissement public foncier de Normandie
ARS	Agence régionale de santé	ERC	Éviter-réduire-compenser
ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail	ERU	Eaux résiduaires urbaines
BHNS	Bus à haut niveau de service	FACE	Fond d'amortissement des charges d'électrification
BRH	Bureau des ressources humaines	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
CAC	Communauté d'agglomération du Cotentin	GIP	Groupement d'intérêt public
CBN	Conservatoire botanique national	Gmn	Groupe mammalogique normand
CCTPL	Centre de contrôle technique de poids-lourds	GONm	Groupe ornithologique normand
CCTVL	Centre de contrôle technique de véhicules légers	HAROPA	Ports de Paris Seine Normandie
CEN	Conservatoire d'espaces naturels	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
CERC	Cellule économique régionale de la construction	Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	ISO	Organisation internationale de normalisation
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional	MOS	Mode d'occupation du sol
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	MRAe	Missions régionales d'autorité environnementale
CHU	Centre hospitalier universitaire	OBN	Observatoire de la biodiversité Normandie
CIRCÉ	Catalogue interactif régional de consultation des études	ODD	Objectifs du Développement Durable
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale	OGS	Opération Grand Site
CNODD	Communauté normande des objectifs du développement durable	OPP	Observatoire photographique des paysages
CNPN	Conseil national de la protection de la nature	PAC Auto	Porter à connaissance automatique
COREAMR	Commission régionale de l'agriculture et du monde rural	PAPI	Programme d'actions pour la prévention des inondations
COVID	Coronavirus	PACA	Plan de continuité d'activités
CPIER	Contrat de plan interrégional Etat-Région	PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
CRIGE	Coordination régionale de l'information géographique	PLU	Plan local d'urbanisme
CSRPN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	PNR	Parc naturel régional
		PPA	Plan de protection de l'atmosphère
		PPR	Plan de prévention des risques

PRA	Plan de reprise d'activités
REPERE	Référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval
RH	Ressources humaines
RNN	Réserve naturelle nationale
ROL	Réseau d'observation du littoral
SCoT	Schémas de cohérence territoriale
SDES	Service de la donnée et des études statistiques
SG	Secrétariat général
SGAR	Secrétaire général pour les affaires régionales
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SPR	Service du pilotage régional
TEN	Territoires engagés pour la nature
TMS	Troubles musculo-squelettiques
Unesco	United nations educational, scientific and cultural organization
	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VPN	Virtual private network
	Réseau privé virtuel
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPNM	Zones potentiellement sous le niveau marin

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. : 02 35 58 52 80
dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication : Olivier Morzelle, directeur régional - Rédaction : les services de la DREAL - Conception graphique : Mission Communication -
Impression : Dauphin Com Imprim (Caen) - Mars 2021 - ISBN : 978-2-11-162999-8
Crédits photo de la couverture :
Séverine Bernard, Valérie Guyot et Christine Nègre/DREAL Normandie, Manuel Bouquet/Terra